

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

M. Eric Janse
Greffier intérimaire de la Chambre des communes
Édifice de l'Ouest, pièce 233-C
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter la réponse du gouvernement du Canada au sixième rapport du Comité permanent de la santé, intitulé « Une démarche progressive pour soutenir la santé mentale des jeunes femmes et filles au Canada ».

Vous trouverez ci-joint, pour dépôt à la Chambre des communes, conformément à l'article 109, deux copies, dans les deux langues officielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ya'ara Saks'.

L'honorable Ya'ara Saks, C.P., député

Pièces jointes

Minister of Mental Health
and Addictions and Associate
Minister of Health



Ministre de la Santé mentale
et des Dépendances et
ministre associée de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

Mme Karen Vecchio, députée
Présidente, Comité permanent de la condition féminine
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, je suis heureuse de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au sixième rapport du Comité permanent de la condition féminine, intitulé « Une démarche progressive pour soutenir la santé mentale des jeunes femmes et filles au Canada », déposé à la Chambre des communes le 31 mars 2023.

Le gouvernement reconnaît l'importance de soutenir la santé mentale des jeunes femmes et des filles. En tant que ministre de la Santé mentale et des Dépendances, j'ai le privilège de m'entretenir avec des personnes au Canada, d'un océan à l'autre, afin d'en savoir plus sur leurs divers points de vue et besoins en matière de santé mentale et de dépendance. Nous savons que pour favoriser le mieux-être des personnes, il est essentiel d'examiner les causes profondes des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Je félicite le Comité d'avoir produit un rapport exhaustif qui reconnaît les facteurs complexes et interreliés qui contribuent à la santé mentale et la façon dont des populations précises, comme les personnes de groupes dignes d'équité, font face à des disparités en matière de santé mentale et d'accès aux soins. Les jeunes femmes et les filles font face à des défis uniques en matière de santé mentale. De plus, nous savons que l'âge a un lien important avec la santé mentale et que la plupart des problèmes de santé mentale commencent à l'adolescence. C'est pour cette raison que le gouvernement accorde la priorité à la santé mentale des enfants et des jeunes, afin que les jeunes aient accès en temps opportun aux soins de qualité dont ils ont besoin et qu'ils méritent, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones et d'autres intervenants afin d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale pour les enfants et les adolescents, notamment pour les jeunes femmes et les filles. Par exemple, nous faisons des investissements importants pour renforcer la disponibilité des centres de services intégrés pour la jeunesse dans tout le Canada, qui sont des guichets uniques de soutien intégré dans la communauté, notamment en matière de santé mentale et de dépendance.

Canada 

Le gouvernement appuie l'intention du rapport et ses recommandations, qui exigeront une collaboration continue entre les secteurs et les gouvernements. La réponse du gouvernement, qui couvre les mandats de plusieurs ministères et organismes, souligne les investissements fédéraux importants qui visent à répondre aux objectifs des recommandations. Par exemple, les jeunes femmes et les filles sont prioritaires dans les stratégies gouvernementales clés, telles que la stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe-, le plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ et la stratégie nationale pour le logement, afin de garantir que leurs besoins sont pris en compte dans un large éventail d'initiatives fédérales. Par ailleurs, le gouvernement continue de faire des investissements importants dans les provinces et les territoires pour améliorer l'accès équitable à des services de qualité pour les individus au Canada, incluant les jeunes femmes et les filles. Dans le cadre de l'initiative Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens, le gouvernement augmentera le financement à long terme de la santé pour les provinces et les territoires de plus de 198 milliards de dollars sur 10 ans. Ceci inclut notamment 25 milliards de dollars sur 10 ans grâce à des accords bilatéraux adaptés qui ciblent quatre domaines prioritaires communs, dont la santé mentale et l'utilisation de substances psychoactives. Ensemble, ces initiatives démontrent la volonté du gouvernement de soutenir la santé mentale des jeunes femmes et des filles.

Je tiens à remercier le Comité pour son travail et pour l'attention qu'il a portée à la question de la santé mentale des jeunes femmes et des filles au Canada. Je remercie les membres du Comité et les nombreux témoins qui ont fait part de leurs points de vue précieux et diversifiés, qui sont consignés dans le rapport.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,



Ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé

Minister of Mental Health
and Addictions and Associate
Minister of Health



Ministre de la Santé mentale
et des Dépendances et
ministre associée de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE, INTITULÉ « UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE POUR SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES FEMMES ET FILLES AU CANADA »

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du *Règlement*, le Comité permanent sur la condition féminine (le Comité) a mené une étude sur les facteurs qui influent sur la santé mentale des jeunes femmes et des filles. Le 31 mars 2023, le Comité a déposé un rapport intitulé « Une démarche progressive pour soutenir la santé mentale des jeunes femmes et filles au Canada » (le rapport).

Le rapport contenait 18 recommandations qui portent de façon générale sur la collecte et la recherche de données, les services de prévention, les préjudices en ligne, l'amélioration de l'éducation, le financement des organismes communautaires et des services de santé, et l'adaptation des services pour répondre aux besoins de diverses populations. Les recommandations portent sur les facteurs complexes et croisés qui sont associés à la santé mentale des jeunes femmes et des filles, qui couvrent de nombreux secteurs interreliés et déterminants sociaux de la santé.

Le gouvernement est heureux de vous présenter la réponse du gouvernement (la réponse) au rapport. Afin de fournir une réponse globale qui tient compte des facteurs complexes et intersectoriels qui ont une incidence sur la santé mentale des jeunes femmes et des filles, la réponse couvre les mandats de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de Statistique Canada, de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), de Patrimoine canadien, de Sécurité publique Canada, du ministère de la Justice, d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et de Services aux Autochtones Canada (SAC).

Le gouvernement s'est engagé à soutenir la santé mentale des jeunes femmes et des filles, notamment les personnes de groupes dignes d'équité, conformément au Plan d'action fédéral pour les personnes 2ELGBTQI+. Le gouvernement appuie l'intention du rapport et ses recommandations, qui exigeront une collaboration continue entre les secteurs et les ordres de gouvernement. C'est pour cette raison que le gouvernement travaille à améliorer l'accès aux services liés à la santé mentale et à la consommation de substances avec des partenaires autochtones ainsi qu'avec les provinces et les territoires qui ont compétence sur les services de santé et les services sociaux pour leurs résidents, y compris la réglementation des travailleurs

de la santé, les enseignants, les fournisseurs de services communautaires et les autres professionnels.

Afin de bien saisir les investissements fédéraux importants qui répondent aux objectifs des recommandations, la réponse est organisée selon les priorités suivantes :

- *Améliorer les données et la recherche*
- *Aborder les déterminants sociaux de la santé*
- *Collaborer pour améliorer l'accès aux services de santé*
- *Fournir des ressources, de la formation et de l'éducation pour les professionnels de la santé*
- *Soutenir les peuples autochtones*

Bien que chaque recommandation soit liée à une seule priorité et qu'elle soit principalement traitée dans le cadre d'une seule priorité, le contenu de chaque priorité peut s'appliquer aux recommandations qui sont liées à d'autres priorités.

Améliorer les données et la recherche (recommandations 1 et 2)

Le rapport souligne que, pour de nombreux problèmes de santé mentale, il existe des facteurs sociaux complexes et interreliés qui contribuent à la santé mentale et que des données qui reflètent des groupes particuliers précis sont nécessaires pour adapter les recommandations et les mesures de soutien. Le gouvernement convient que la désagrégation des données est essentielle pour comprendre les préoccupations en matière de santé mentale parmi divers groupes de population et y répondre, et que cette information peut être obtenue par l'application des analyses et des cadres de l'ACSG Plus. Dans l'ensemble du portefeuille de la Santé, des analyses stratifiées par facteurs sociodémographiques et socioéconomiques sont effectuées pour aider à comprendre comment les facteurs croisés contribuent aux différences dans les résultats en matière de santé et l'accès aux ressources.

Le Comité a recommandé que le gouvernement appuie l'amélioration des données nationales sur la santé mentale afin de renforcer la capacité de comprendre les problèmes de santé mentale auxquels font face certaines populations. Le gouvernement appuie la **recommandation 1** et convient que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Il veillera à ce que les investissements existants soutiennent l'amélioration des renseignements nationaux concernant la santé mentale qui peuvent être désagrégés, tout en respectant la propriété des données administratives sur les soins de santé par les administrations appropriées et la vie privée des personnes sur lesquelles sont basées les données.

Grâce à ses sondages existants, comme l'Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins de 2022, l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes de 2023 et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes en cours, Statistique Canada recueille des renseignements démographiques détaillés qui comprennent l'âge, le sexe, l'identité autochtone, la race, l'immigration et la citoyenneté, la langue, l'éducation, le revenu, ainsi que

le statut d'invalidité, ce qui permet la désagrégation des données. Dans le cadre du Plan d'action sur les données désagrégées annoncé dans le budget de 2021, Statistique Canada s'est engagé à améliorer la disponibilité des données désagrégées, tout en maintenant son engagement à protéger la vie privée des personnes et la confidentialité de leurs données. De plus, Statistique Canada procède actuellement à l'élaboration de normes pangouvernementales pour permettre l'adoption et appuyer la collecte et la désagrégation uniformes des données afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de programmes équitables et adaptés.

La santé mentale et la consommation de substances, les enfants et les jeunes, les soins communautaires et primaires et l'équité sont des domaines prioritaires clés pour améliorer la collecte de données sur la santé dans le Plan stratégique 2022-2027 de l'ICIS. L'ICIS élabore actuellement une norme sur le contenu des données relatives aux soins de santé primaires qui sera mise en œuvre dans les systèmes de dossiers médicaux électroniques partout au Canada. La norme améliorera la collecte de données nationales sur la santé mentale et vise à intégrer bon nombre des thèmes de données décrits dans la recommandation, comme la santé des femmes, la santé mentale et les expériences liées à la violence. Afin d'améliorer la collecte de données à l'appui de soins équitables, l'ICIS accorde la priorité à la désagrégation de tous les produits publics et appuie la collecte de données auprès de groupes dignes d'équité et de peuples autochtones en collaboration avec les collectivités pertinentes. L'ICIS appuie également la modernisation de la collecte de données sur le sexe et le genre en collaboration avec des partenaires fédéraux et des intervenants provinciaux et territoriaux afin d'appuyer la production de rapports équitables sur les soins et le rendement du système de santé.

De plus, l'Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé (IIS) de l'ASPC continue de surveiller les indicateurs de la santé mentale et les déterminants sociaux de la santé à toutes les étapes de la vie qui sont ventilés par sexe et genre, en plus d'autres identités et statuts socioéconomiques qui se recoupent. L'ASPC continue de travailler avec des partenaires fédéraux pour améliorer la collecte de données nationales sur la santé mentale, notamment par l'entremise du groupe de travail interministériel sur les données et les résultats de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, afin d'élaborer une stratégie pangouvernementale de collecte de données pour les communautés noires. Par l'entremise de Promouvoir l'équité en santé : Fonds pour la santé mentale des communautés noires et du fonds Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19, l'ASPC aide également les universités et les chercheurs canadiens à, par exemple, financer la recherche en cours sur la prévalence des problèmes de santé mentale dans les communautés noires.

Le gouvernement continue d'examiner les possibilités de combler les lacunes statistiques au sein des populations et de produire des rapports sur divers contextes en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones et les partenaires universitaires, en mettant l'accent précisément sur la compréhension et le traitement des iniquités en santé.

En ce qui concerne la **recommandation 2**, le gouvernement convient que l'adoption d'une perspective de l'ACSG Plus dans la recherche est essentielle pour déterminer les répercussions subies de façon disproportionnée par divers groupes de population.

Les IRSC appuient la recherche sur la santé mentale et la consommation de substances, y compris la recherche axée sur les femmes et les filles et la recherche qui tient explicitement compte du sexe et du genre. Entre 2017-2018 et 2021-2022, les IRSC ont investi plus de 496 millions de dollars dans la recherche sur la santé mentale et les troubles du comportement, environ 180 millions de dollars dans la recherche sur les problèmes de consommations de substances et plus de 31 millions de dollars dans la recherche sur la prévention du suicide. En 2016-2017, les IRSC ont également élaboré le Plan d'action des IRSC sur l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) en recherche dans la recherche afin de mieux intégrer l'ACSG aux programmes de financement de la recherche des IRSC. Les éléments clés du Plan d'action comprennent 1) la promotion de l'ACSG auprès du milieu de la recherche des IRSC; 2) l'amélioration de la capacité du milieu de la recherche des IRSC à appliquer l'ACSG; 3) l'intégration de l'ACSG dans les programmes et les initiatives de recherche; et 4) la démonstration de l'incidence de l'intégration de l'ACSG dans la recherche en santé. De plus, les IRSC incluent des critères dans les possibilités de financement qui exigent que les demandeurs tiennent compte d'un éventail de variables (p. ex. le sexe, l'âge) et d'aspects croisés de l'identité et de la situation sociale (p. ex. le genre, la race, le handicap, les personnes 2ELGBTQI+) dans leurs propositions de recherche.

Les IRSC, en partenariat avec FEGC, investissent 20 millions de dollars sur cinq ans dans l'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes (INRSF). Cette initiative fera progresser un programme de recherche coordonné qui porte sur des domaines sous-étudiés et hautement prioritaires de la santé des femmes et garantira que de nouvelles données probantes améliorent les soins et les résultats en matière de santé des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

De plus, le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, par l'entremise de FEGC, appuiera la recherche communautaire et la collecte systématique de nouvelles données ventilées selon l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, ainsi que d'autres facteurs intersectoriels. L'amélioration des données renforce et cible mieux les interventions fédérales afin de régler les problèmes les plus importants pour les collectivités, notamment le logement, l'itinérance et la santé. Le gouvernement continuera d'explorer les possibilités d'élargir la portée de la collecte de données et de soutenir l'élaboration de politiques qui répondent aux besoins des communautés 2ELGBTQI+.

Tenir compte des déterminants sociaux de la santé (recommandations 4, 6, 7, 9, 12, et 16)

La recommandation 4 renforce le fait que les jeunes femmes et les filles sont des expertes dans l'identification et la compréhension de leurs propres besoins et qu'elles devraient être consultées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes. Le gouvernement reconnaît l'importance de mobiliser de façon significative les personnes ayant

vécu ou vivant une expérience concrète, notamment par la mise en œuvre des Conversations nationales sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiennes et Canadiens et des initiatives fédérales connexes.

Le gouvernement reconnaît que les jeunes peuvent être confrontés à des défis liés à la santé mentale de différentes façons, selon les facteurs identitaires intersectionnels. Dans le cadre du budget de 2018, FEGC a reçu 7,2 millions de dollars sur cinq ans pour l'initiative Conversations nationales sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiennes et Canadiens. Dans cette optique, FEGC a convoqué un Groupe de travail des jeunes (GTJ) pour accélérer le dialogue sur l'égalité des sexes mené par les jeunes. Le GTJ a formulé des recommandations pour le Ministère et a souligné que l'un des enjeux les plus importants en matière d'égalité entre les sexes pour les jeunes était la santé mentale. En décembre 2022, FEGC a également lancé la campagne nationale « Ce n'est pas juste » pour sensibiliser les jeunes à la violence fondée sur le sexe, afin de les informer que la violence fondée sur le sexe ne se limite pas à la violence physique et sexuelle.

Le budget de 2021 prévoit également 126,7 millions de dollars sur trois ans pour prendre des mesures afin de favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination où les peuples autochtones sont respectés et en sécurité. Cet investissement comprend le financement de la capacité des organisations nationales de femmes autochtones de s'attaquer aux problèmes de santé des femmes autochtones et de lutte contre le racisme autochtone, ainsi que de veiller à ce que les voix et les points de vue des femmes soient inclus dans l'élaboration des politiques.

Les **recommandations 6 et 7** portent sur les répercussions importantes et disproportionnées des préjudices en ligne que subissent les jeunes femmes et les filles, notamment l'exploitation sexuelle, le harcèlement et la cyberintimidation, et propose une campagne de sensibilisation et une loi pour lutter contre ces problèmes.

Le gouvernement reste déterminé à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne par des moyens législatifs. Dans sa lettre de mandat de décembre 2021, le ministre du Patrimoine canadien a été chargé de poursuivre ses efforts avec le ministre de la Justice et le procureur général du Canada en vue d'élaborer et de présenter un projet de loi visant à lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne. En mars 2022, les ministres du Patrimoine canadien et de la Justice ont créé un groupe consultatif d'experts sur la sécurité en ligne, qui a organisé une série d'ateliers pour discuter d'un cadre législatif et réglementaire pour la sécurité en ligne. Les consultations visant à informer le cadre réglementaire sont maintenant terminées. La protection des enfants en ligne est un élément prioritaire de l'approche du gouvernement en matière de sécurité en ligne.

Le gouvernement poursuit ses efforts pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne par l'entremise de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet (Stratégie nationale), établi en 2004 et dirigé par Sécurité publique Canada en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Justice

Canada et le Centre canadien de protection de l'enfance, un organisme sans but lucratif. Sécurité publique Canada investit 41,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 8,9 millions de dollars par la suite, afin de mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne dans le cadre de la Stratégie nationale. Ce financement appuie les efforts qui visent à accroître la sensibilisation à ce grave problème, à réduire la stigmatisation associée au signalement, à accroître la capacité du Canada de poursuivre les délinquants, à améliorer la connaissance et la compréhension de ce crime et à faire progresser la collaboration avec les partenaires et les intervenants. Sécurité publique Canada a également lancé une campagne nationale de sensibilisation et a élaboré des ressources sur les méfaits de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, qui contiennent de l'information à l'intention des parents, des gardiens, des éducateurs et des jeunes.

Ces efforts sont appuyés par d'autres investissements dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, comme un montant supplémentaire de 22,2 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget de 2019 pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. L'ASPC contribue également à accroître la sensibilisation aux préjudices en ligne par ses activités continues, y compris le site Web Arrêtons la violence familiale, et investit dans divers projets qui visent à prévenir la violence familiale, à soutenir les survivants et à constituer une base de données probantes.

Le gouvernement reconnaît également que certaines populations sont plus à risque de subir des préjudices en ligne. Comme l'indique le sondage sur le Plan d'action 2ELGBTQI+, les communautés 2ELGBTQI+ ont connu une augmentation alarmante du harcèlement et de la violence en ligne, ce qui menace leur sécurité. Le gouvernement continuera de s'appuyer sur les progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action 2ELGBTQI+, y compris une campagne de sensibilisation qui vise à réduire la stigmatisation et la discrimination au moyen de la sensibilisation et de l'amélioration de la compréhension des communautés et des enjeux 2ELGBTQI+.

Les **recommandations 9, 12 et 16** visent à réduire la pauvreté, à offrir des logements abordables et des mesures de soutien à l'éducation aux professionnels, qui exigent la collaboration de tous les ordres de gouvernement.

Le gouvernement demeure déterminé à réduire la pauvreté, comme en témoignent les cibles législatives de Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. La *Loi sur la réduction de la pauvreté* a établi des cibles pour réduire le taux de pauvreté de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2015, et de 50 % d'ici 2030, selon le seuil de pauvreté officiel du Canada. Ces cibles sont conformes au premier Objectif de développement durable des Nations Unies, qui vise à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030. Plusieurs mesures ont été prises pour aider le Canada à atteindre ces cibles. L'Allocation canadienne pour enfants offre un soutien à environ 3,5 millions de familles et à plus de six millions d'enfants, mettant plus de 25 milliards de dollars, libres d'impôt, entre les mains des familles canadiennes chaque année. Pour les aînés canadiens, le programme de la Sécurité de la vieillesse et la prestation du Supplément de revenu garanti jouent un rôle important dans la sécurité du revenu des aînés, y

compris des personnes à faible revenu. De plus, l'Allocation canadienne pour les travailleurs récemment bonifiée est un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute aux gains des travailleurs à faible revenu, ce qui permet aux particuliers de gagner plus d'argent pendant qu'ils travaillent. Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PAIPH) comprend également des mesures qui visent à améliorer la sécurité financière immédiate et à long terme des personnes en situation de handicap et à remédier à l'exclusion financière de longue date et aux inégalités systémiques. La pierre angulaire du PAIPH est le projet de loi C-22, la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*. L'objectif de la prestation proposée est d'accroître la sécurité financière et de réduire la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes en situation de handicap en âge de travailler. Le Parlement examine actuellement la loi-cadre habilitante. Dans le budget fédéral de 2023, le gouvernement s'est engagé à verser 21,5 millions de dollars en 2023-2024 pour poursuivre le travail sur la mise en œuvre future de la prestation proposée, y compris la mobilisation de la communauté des personnes en situation de handicap et des provinces et territoires à l'égard du processus réglementaire.

En reconnaissance des difficultés que vivent les membres et les familles des Premières Nations dans les réserves, le gouvernement a fourni des fonds supplémentaires aux communautés et aux organisations des Premières Nations pour compléter le Programme d'aide au revenu dans les réserves. Dans le budget de 2021, le gouvernement a investi 618 millions de dollars sur deux ans pour répondre aux besoins essentiels et à l'augmentation de la demande de programmes, notamment en raison de la COVID-19, et pour continuer d'offrir du soutien en matière de gestion de cas. L'Énoncé économique de l'automne 2022 a annoncé un montant supplémentaire de 339,2 millions de dollars sur deux ans pour répondre aux besoins essentiels et continuer d'offrir un soutien en matière de gestion de cas aux clients qui font la transition vers des possibilités d'emploi et d'éducation. Ce financement a aidé les personnes et les familles des Premières Nations dans les réserves qui dépendent de l'aide au revenu pour couvrir leurs frais de subsistance essentielle.

Le gouvernement reconnaît que la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont intrinsèquement liées, comme en témoigne l'utilisation des taux d'insécurité alimentaire comme indicateur clé pour démontrer les progrès de la plateforme Un meilleur avenir pour tous. De plus, pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement a fourni 330 millions de dollars par l'entremise du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire (FUSA) et 50 millions de dollars par l'entremise du Programme de récupération d'aliments excédentaires pour faire face aux perturbations aiguës dans le secteur alimentaire communautaire afin de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire à un moment où les besoins augmentaient. Dans le cadre du FUSA, des fonds ont été fournis pour l'achat, l'entreposage et la distribution d'aliments et d'autres produits essentiels à plus de 8 000 initiatives alimentaires au Canada. Ces mesures de soutien d'urgence s'ajoutaient aux initiatives communautaires à plus long terme mises en œuvre dans le cadre d'un fonds des infrastructures alimentaires locales de 70 millions de dollars sur cinq ans, lancés dans le cadre de la Politique alimentaire pour le Canada afin d'améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs pour les collectivités à risque élevé d'insécurité alimentaire, les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes, les jeunes et les minorités visibles.

Le gouvernement fédéral et les provinces et territoires sont les principaux partenaires en matière de logement. Dans le cadre des ententes bilatérales conclues conformément au Cadre de partenariat fédéral-provincial-territorial sur le logement, toutes les provinces et tous les territoires effectuent des investissements équivalents pour répondre à leurs priorités et besoins locaux en matière de logement, qui peuvent comprendre des logements avec services de soutien et la réponse aux besoins des jeunes femmes, des filles et des personnes de groupes dignes d'équité. Les provinces et les territoires jouent un rôle essentiel dans le logement avec services de soutien, car ils fournissent des ressources et offrent des services de santé intégrés, des services sociaux et d'autres mesures de soutien globales aux personnes qui accèdent à ces services.

Afin d'accroître le nombre de logements abordables, la Stratégie nationale sur le logement (SNL), dirigée par la SCHL, est un plan décennal de plus de 82 milliards de dollars qui permettra à un plus grand nombre de personnes au Canada d'avoir un chez-soi. Elle vise à favoriser l'accès à des logements abordables pour répondre aux besoins des personnes qui peuvent être confrontées à des obstacles au logement, y compris les personnes de groupes dignes d'équité. La SNL comprend également des programmes qui répondent aux besoins uniques en matière de logement de populations spécifiques, telles que les femmes et leurs enfants fuyant la violence, les personnes handicapées et les peuples autochtones.

Sur les 33 milliards de dollars engagés à ce jour pour soutenir la création et la rénovation de nouveaux logements dans le cadre de la SNL, la SCHL a engagé environ 10,4 milliards de dollars pour répondre aux besoins de logement des femmes et de leurs enfants, ce qui comprend le financement de la construction, de la réparation et du soutien de 265 681 logements. Cette somme comprend les fonds engagés et dépensés dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, de l'Initiative des terrains fédéraux, du Fonds d'innovation pour le logement abordable, de l'Initiative pour la création rapide de logements, de l'Initiative fédérale de logement communautaire, de l'Initiative canadienne de logement communautaire, du Centre de transformation du logement communautaire et de l'Initiative de recherche et de données, de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, ainsi que les fonds dépensés dans le cadre d'ententes existantes pour soutenir le logement communautaire. Sur les 10,4 milliards de dollars, 2,2 milliards ciblent les besoins des femmes et de leurs enfants, et 8,2 milliards soutiennent les besoins des femmes et de leurs enfants. Cela représente 32 % de l'ensemble des fonds engagés par la SNL.

Le logement est un important déterminant social de la santé et constitue une base pour l'amélioration des résultats socioéconomiques et du bien-être des communautés autochtones. Le gouvernement a annoncé plus de 10,8 milliards de dollars depuis 2016 pour appuyer la fourniture de logements aux Autochtones par le biais des stratégies de logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis élaborées conjointement, ainsi que de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique actuellement en cours. Le gouvernement s'est engagé à verser 300 millions de dollars sur deux ans pour répondre aux besoins immédiats en matière de logement dans les communautés autochtones urbaines,

rurales et nordiques, grâce aux fonds alloués dans le budget 2022. En outre, le budget 2023 a engagé quatre milliards de dollars sur sept ans, à partir de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone urbaine, rurale et nordique élaborée conjointement. Le budget de 2023 propose également de consacrer quatre milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre la Stratégie sur le logement autochtone en milieux urbains, ruraux et dans le Nord.

Dans le cadre de la SNL, 3,8 milliards de dollars ont été alloués à des initiatives de logement autochtone et nordique. L'un des plus importants de ces programmes est la collaboration actuelle entre la SCHL et SAC dans le cadre d'un projet de 724 millions de dollars pour l'Initiative en matière de refuges et de logements de transition pour les Autochtones, qui vise à construire au moins 38 refuges et 50 nouvelles maisons de transition pour les femmes autochtones, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ qui fuient la violence fondée sur le genre. Une fois que les refuges seront opérationnels, SAC fournira les fonds pour les services de programmation continus afin de soutenir les familles. La SCHL construit ces refuges avec la participation d'un comité directeur autochtone et d'un comité directeur inuit qui choisissent les emplacements.

Afin de sensibiliser la population à cet enjeu important, le Plan d'action 2ELGBTQI+ du gouvernement fédéral, lancé en août 2022, souligne également que le logement et l'itinérance sont l'un des nombreux défis interreliés auxquels les personnes 2ELGBTQI+ continuent d'être confrontées, ce qui compromet leur santé mentale et leur bien-être en général.

Bien que les services de santé et les services sociaux, y compris la réglementation des professions, relèvent principalement de la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement appuie la **recommandation 16** et son intention. L'ASPC a publié des lignes directrices sur les approches qui tiennent compte des traumatismes et de la violence en matière de politiques et de pratiques, et par l'entremise de ses programmes et initiatives de financement, appuie divers projets scolaires axés sur la littératie en santé mentale, la promotion de la santé mentale qui tient compte des traumatismes et l'intervention de prévention et la violence fondée sur le sexe. FEGC a également financé divers projets qui encouragent l'intégration de l'information sur le consentement, la violence fondée sur le sexe et la cyberviolence dans les programmes scolaires dans le contexte de l'élimination des obstacles à l'égalité entre les sexes. Santé Canada a également investi dans des campagnes de prévention qui visent à sensibiliser les jeunes et les jeunes adultes aux risques et aux méfaits de la consommation de substances, y compris le vapotage, et a également investi dans des projets qui aident les éducateurs à mobiliser les jeunes sur ces sujets. Cela démontre l'engagement du gouvernement à soutenir et à s'engager en faveur de l'intégration de la connaissance de la santé mentale dans les programmes scolaires.

Travailler en collaboration pour améliorer l'accès aux services de santé (recommandations 3, 5, 10, 13, 14, 17, et 18)

Le rapport fait état des difficultés d'accès aux soins chez les jeunes femmes, les filles et les personnes appartenant à des groupes dignes d'équité, y compris l'incapacité de payer pour des services privés, les longs temps d'attente, la complexité de la navigation dans le système et le manque de soins équitables, qui comprend des soins offerts dans diverses langues, compétents du point de vue culturel, qui appuient l'affirmation de genre, qui tiennent compte des traumatismes et de la violence et adaptés aux besoins complexes. Les obstacles à l'accès aux soins et d'autres inégalités systémiques, comme l'inégalité entre les sexes et les normes de genre rigides, peuvent exacerber les problèmes de santé mentale et les symptômes de la maladie mentale chez les femmes, les filles, les personnes de diverses identités de genre et les personnes non binaires. De plus, certains jeunes sont touchés de façon différente ou disproportionnée, selon les facteurs identitaires qui se recoupent. Le gouvernement reconnaît ces enjeux importants et travaille en collaboration avec les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants pour améliorer l'accès aux services, en particulier pour les populations en quête d'équité.

Le gouvernement a fait d'importants investissements dans les provinces et les territoires pour soutenir la santé mentale et le bien-être de la population canadienne. Par l'entremise de *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens* annoncé par le premier ministre, le gouvernement augmentera de 198 milliards de dollars sur 10 ans le financement à long terme en santé versé aux provinces et aux territoires, dont 46,2 milliards de dollars en nouveaux fonds, notamment :

- Un supplément immédiat et inconditionnel de 2 milliards de dollars au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour faire face aux pressions immédiates qui s'exercent sur le système de santé, plus précisément dans les hôpitaux pédiatriques et les salles d'urgence, ainsi qu'aux longs temps d'attente pour les chirurgies. Cela s'ajoute aux suppléments précédents de 6,5 milliards de dollars du TCS fournis tout au long de la pandémie.
- Le gouvernement fédéral versera des paiements complémentaires pour que le Transfert canadien en matière de santé augmente d'au moins 5 % par année au cours des cinq prochaines années. Le dernier paiement complémentaire sera intégré à la base du Transfert canadien en matière de santé à la fin de la période de cinq ans, ce qui se traduira par une augmentation permanente du financement. Cela représente un financement supplémentaire estimé à 17,1 milliards de dollars sur dix ans dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé.
- 25 milliards de dollars sur 10 ans dans le cadre d'ententes bilatérales sur mesure qui répondront aux besoins des gens de chaque province et territoire dans quatre domaines prioritaires communs : 1) les services de santé familiale; 2) les travailleurs de la santé et les retards; 3) la santé mentale et la consommation de substances; 4) un système de santé modernisé.
- 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir les augmentations de salaire horaire des préposés aux services de soutien à la personne et des professions connexes.

- 350 millions de dollars sur dix ans au Fonds d'investissement-santé pour les territoires en reconnaissance des déplacements pour raisons médicales et du coût plus élevé de la prestation des soins de santé dans les territoires.

Cela s'ajoute aux investissements du budget de 2017 dans les provinces et les territoires, qui comprennent cinq milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et d'aide contre les problèmes de consommation de substances dans les domaines prioritaires qui ciblent les enfants et les jeunes, les personnes qui ont des besoins complexes en matière de santé, les soins de santé mentale communautaires et les interventions compétentes du point de vue culturel.

Pour ce qui est de la santé mentale et de la consommation de substances, cette approche combine le financement déjà prévu et le nouveau financement réservé à la santé mentale et à la consommation de substances, en plus de la croissance du TCS que les provinces et les territoires peuvent utiliser pour appuyer les priorités clés en matière de santé mentale et de consommation de substances. L'intégration de la santé mentale et de la consommation de substances dans d'autres domaines prioritaires est essentielle au soutien d'un système de soins multidisciplinaire. Ces investissements montrent comment le gouvernement du Canada appuie la **recommandation 18**, qui vise à accroître l'intégration de la santé mentale dans les systèmes de santé et le financement aux provinces et aux territoires. De plus, dans le cadre d'ententes bilatérales sur mesure, les provinces et les territoires disposent de la souplesse nécessaire pour cibler les secteurs indiqués dans d'autres recommandations, comme la **recommandation 10**, qui comprend des services adaptés aux besoins de populations précises, ainsi que la **recommandation 13**, qui comprend des services communautaires de transition. Les provinces et les territoires seront également tenus d'établir des cibles et de faire rapport annuellement sur les indicateurs liés aux initiatives et aux domaines prioritaires qu'ils ont choisis, ainsi que de faire rapport sur une série d'indicateurs communs qui comprennent la santé mentale et la consommation de substances. Cela contribuera à promouvoir la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation des fonds fédéraux. Les ententes bilatérales qui en découleront respecteront les compétences de chaque gouvernement et reposeront sur des principes clés, y compris les efforts qui visent à assurer un accès égal aux populations en quête d'équité, comme les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela démontre l'engagement du gouvernement à transférer des milliards de dollars au cours des prochaines années aux provinces et aux territoires pour soutenir les services de santé mentale et de dépendances, y compris par le biais des investissements du budget 2023 impliquant une combinaison d'augmentation du TCS et de 25 milliards de dollars sur 10 ans pour des accords bilatéraux sur mesure. Les accords bilatéraux sur mesure comprennent une approche intégrée et inclusive des investissements dans les services de santé, le personnel de santé, les données et les outils numériques afin de répondre aux besoins de la population canadienne en matière de santé et de santé mentale. La santé mentale et la toxicomanie constituent l'une des quatre priorités communes en matière d'investissement, et le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à ce qu'elles soient intégrées aux trois autres priorités.

Étant donné que la santé mentale recoupe souvent la santé liée à la consommation de substances, il est important de tenir compte de l'accès aux services de santé liée à la consommation de substances qui sont intégrés aux soins de santé mentale. La Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDS) établit l'approche globale de la politique antidrogue du gouvernement du Canada axée sur la santé publique. Les mesures visent à accroître l'accès aux services de réduction des méfaits (p. ex. sites de consommation supervisée, approvisionnement plus sécuritaire), au traitement, et à la prévention des méfaits liés à la consommation de substances pour les personnes qui vivent au Canada, ainsi qu'aux mesures d'application de la loi pour lutter contre la production et le trafic illégaux de drogues. Le budget de 2023 a annoncé 359,2 millions de dollars sur cinq ans pour une gamme d'activités qui visent à appuyer le renouvellement de la SCDS, ce qui comprend 144 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS) pour des services de soutien communautaire. Cette somme s'ajoute aux plus de 800 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à verser depuis 2017 pour lutter directement contre la crise des surdoses. Les ressources fédérales pour les services et les mesures de soutien en matière de consommation de substances sont mises à la disposition des Canadiens et Canadiennes, y compris les jeunes femmes, les filles et les populations en dignes d'équité.

Le gouvernement continue de faire de la lutte contre la violence fondée sur le sexe une priorité. Le budget de 2021 prévoyait 601,3 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, y compris 30 millions de dollars sur cinq ans pour FEGC afin de soutenir les lignes téléphoniques d'urgence pour répondre aux besoins urgents d'un plus grand nombre de personnes au Canada qui sont victimes de violence fondée sur le sexe. Le financement est distribué dans le cadre d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux qui, à leur tour, achemineront le financement vers des lignes téléphoniques dans leurs secteurs de compétence respectifs. La majorité des provinces et des territoires ont maintenant signé des ententes. À l'aide de la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe de janvier 2021, les ministres responsables de la condition féminine ont lancé le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe en novembre 2022. Le Plan comprend des possibilités d'action qui peuvent répondre aux besoins de différentes populations, y compris les femmes et les filles. FEGC négocie actuellement des ententes de financement bilatérales avec chaque province et territoire pour acheminer l'investissement de 539,3 millions de dollars prévu dans le budget de 2022 afin de permettre aux provinces et aux territoires de compléter et d'améliorer les services et les mesures de soutien dans leur administration afin de prévenir la violence fondée sur le sexe, soutenir les survivants et mettre en œuvre le Plan.

Le gouvernement fait également d'importants investissements pour accroître la disponibilité des services intégrés pour les jeunes (SIJ) en collaboration avec les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants. Les SIJ offrent un « guichet unique » dans la collectivité et donnent accès à un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés. Ils peuvent comprendre du soutien par les pairs, du soutien en santé mentale et en soins primaires, du counseling en emploi, ainsi que du soutien pour naviguer dans ces systèmes de

soins. Les 13 provinces et territoires ont créé ou sont en train de créer un réseau de SIJ dans leur région. De plus, un réseau autochtone de SIJ est en cours, dirigé par les efforts des communautés autochtones pour que les soins en santé mentale des jeunes soient adaptés sur le plan culturel. À l'heure actuelle, les IRSC s'engagent à verser 15,2 millions de dollars sur cinq ans aux réseaux provinciaux, territoriaux et autochtones de SIJ afin d'élargir les SIJ dans leurs régions et d'appuyer l'élaboration d'une initiative coordonnée pancanadienne d'un réseau de réseaux de SIJ (RR-SIJ). L'initiative de RR-SIJ contribuera à l'élaboration d'un système de santé apprenant pour les services intégrés aux jeunes qui vise à réunir la pratique, les données et la recherche afin d'éclairer les soins fondés sur des données probantes pour tous les jeunes de 12 à 25 ans, y compris les jeunes femmes et les filles. Santé Canada appuie également les initiatives de SIJ par l'entremise de ses programmes de financement et collabore avec les provinces et les territoires pour répondre aux priorités communes en matière de santé mentale des enfants et des jeunes, y compris les SIJ.

À l'appui de la **recommandation 13**, les IRSC soutiennent également la recherche dans le cadre de l'initiative Transitions dans les soins, qui comprend des domaines de recherche précis sur les soins de santé mentale pour les étudiants de niveau postsecondaire, les soins communautaires de santé mentale pour les jeunes et les soins de santé mentale pour les jeunes noirs. L'un des projets de l'Université Queen's, en Ontario, consiste à élaborer des voies de soutien et des transitions dans un modèle de soins par paliers pour la population étudiante universitaire diversifiée.

La **recommandation 3** demande au gouvernement de financer et de surveiller la mise en œuvre de normes nationales en matière de santé mentale périnatale. Les témoins ont fait remarquer que peu de personnes qui attendent un enfant ou qui viennent d'avoir un enfant ont accès à des soins de santé mentale appropriés, en particulier les groupes en quête d'équité. Le gouvernement reconnaît l'importance que les normes peuvent jouer pour soutenir l'accès à des services spécialisés pour les personnes qui attendent un enfant ou qui viennent d'avoir un enfant. Santé Canada a récemment financé un nouveau projet qui visent à élaborer un guide de pratique clinique national canadien pour le traitement des troubles de l'humeur, de l'anxiété et des troubles connexes périnataux, avec un guide pour les patients et les familles correspondant. Le projet est dirigé par le Women's College Hospital et se concentrera sur les contextes et les thèmes canadiens, y compris ceux qui ont été cernés lors d'une table ronde sur la santé mentale périnatale qui a été codirigée par la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et la ministre associée de la Santé. Bien que la mise en œuvre de la ligne directrice relève de la compétence des provinces et des territoires, les investissements fédéraux en santé mentale dans les provinces et les territoires constituent une source de financement pour appuyer la mise en œuvre.

De plus, les IRSC investissent dans la recherche sur la santé mentale périnatale, par exemple, ils ont investi 2,4 millions de dollars dans la plateforme de formation en recherche en santé, Empowering Next-generation Researchers in Perinatal and Child Health (ENRICH), qui dotera les chercheurs émergents des outils nécessaires pour travailler dans le monde complexe et rapide des sciences et de la technologie, tout en comprenant les disparités sociétales existantes qui

perpétuent de mauvais résultats en matière de santé et de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les familles. L'ASPC surveille également la santé périnatale et infantile par l'entremise du Système canadien de surveillance périnatale (SCSP), qui comprendra des mesures liées à la santé mentale périnatale dans le cadre de la prochaine Enquête sur les expériences périnatales.

L'ASPC a également publié récemment le guide *Votre guide sur la santé post-partum et des soins pour votre bébé*, qui vise à fournir aux parents et aux soignants des informations crédibles et faciles à lire sur la santé postnatale et l'éducation d'un nouveau bébé. L'un des thèmes importants de ce guide est la santé mentale post-partum. La section consacrée à la santé mentale communique des informations sur les émotions courantes après l'accouchement, l'importance de prendre soin de soi, les types de problèmes de santé mentale pendant la période postnatale et la manière de reconnaître le moment où il faut demander de l'aide.

Les **recommandations 5, 10 et 17**, portent sur la prévention, la réponse aux besoins des jeunes femmes et des filles et le financement des organismes communautaires. Le gouvernement reconnaît les problèmes particuliers de santé mentale auxquels sont confrontées les jeunes femmes et les filles, en particulier celles issues des populations défavorisées, et l'importance de la prévention et des programmes communautaires adaptés aux besoins locaux et diversifiés. Il existe plusieurs programmes et initiatives de financement fédéraux qui contribuent à faire avancer ces priorités et d'autres priorités connexes, comme la santé mentale, la consommation de substances et les méfaits connexes, et l'équité en santé.

Le gouvernement a fait d'importants investissements dans les domaines de l'intervention précoce et de la prévention en matière de santé mentale. Par exemple, le Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale de l'ASPC fournit du financement pour appuyer la prestation de programmes communautaires novateurs en promotion de la santé mentale, en mettant l'accent sur les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les personnes de groupes dignes d'équité. Le budget de 2021 a également fourni à l'ASPC 100 millions de dollars pour appuyer des projets qui favorisent la santé mentale et préviennent la maladie mentale dans les populations touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19, comme les jeunes, les Autochtones, les travailleurs, et les groupes dignes d'équité, ainsi qu'une somme supplémentaire de 50 millions de dollars pour lutter contre le trouble de stress post-traumatique et les traumatismes chez les travailleurs de la santé, les travailleurs de première ligne et d'autres travailleurs essentiels. De plus, dans le cadre des engagements pris dans le budget de 2023 dans le cadre de la SCDAS renouvelée, le gouvernement a annoncé l'octroi de 20,2 millions de dollars sur cinq ans à l'ASPC pour un nouveau programme communautaire qui vise à prévenir la consommation de substances chez les jeunes. L'ASPC appuie également les programmes communautaires par l'entremise de Promouvoir l'équité en santé : Fonds pour la santé mentale des communautés noires et du Fonds Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19 pour renforcer les capacités communautaires et générer des connaissances et des données probantes axées sur la culture afin d'améliorer la santé mentale des Canadiens et Canadiennes noirs. Les projets financés intègrent une optique d'équité en santé tout au long de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur évaluation qui tient compte des différences injustes et évitables des déterminants de la santé, des résultats en

matière de santé, ainsi que de la portée et l'incidence des interventions pour divers sous-groupes de communautés noires diversifiées au Canada, et mets notamment l'accent sur les Canadiens et Canadiennes noirs 2ELGBTQI+.

À Santé Canada, le PUDS fournit du financement à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes communautaires et à but non lucratif pour une vaste gamme de projets novateurs et fondés sur des données probantes qui portent sur la prévention de la consommation de substances, la réduction des méfaits et le traitement partout au pays. De nombreux projets mettent l'accent sur le soutien des besoins des jeunes femmes, des filles et des populations en quête d'équité, et contribuent à promouvoir l'équité en santé et à s'attaquer à des problèmes comme l'itinérance, les soins transitoires et la douleur chronique. Santé Canada a également investi dans des campagnes de prévention pour sensibiliser les jeunes et les jeunes adultes aux risques et aux méfaits de la consommation de substances, y compris le vapotage, et continue de travailler avec les intervenants du milieu de la douleur pour appuyer des projets qui visent à élargir les programmes et les ressources de gestion de la douleur. Le Programme des politiques et des stratégies en matière de soins de santé (PPSSS) offre également du financement à des organismes sans but lucratif et à d'autres ordres de gouvernement pour appuyer des projets qui améliorent l'accès aux soins de santé mentale au moyen de la lutte contre les obstacles et les inégalités, le renforcement des connaissances et des capacités, l'amélioration de la qualité des soins fournis et le soutien des modèles novateurs. Plusieurs projets financés par le PPSSS ciblent précisément la santé mentale des enfants et des jeunes, notamment les enfants autochtones, et contribuent à élargir l'accès aux SIJ partout au Canada.

Santé Canada a mis sur pied son Fonds pour la santé sexuelle et reproductive afin de soutenir l'accès aux soins pour les populations mal desservies, qui sont à risque accru de voir leur santé sexuelle et reproductive se détériorer, grâce à un investissement initial de 45 millions de dollars sur trois ans prévus dans le budget de 2021. Le budget de 2023 prolongeait cette initiative jusqu'en 2027 avec un investissement supplémentaire de 36 millions de dollars. Un certain nombre de projets financés dans le cadre de cette initiative aideront à soutenir divers groupes de filles et de jeunes femmes. Plusieurs se concentrent sur la création ou l'adaptation de ressources complètes d'éducation sexuelle axées sur les populations mal desservies, y compris les jeunes 2ELGBTQI+, les jeunes autochtones, les jeunes atteints d'autisme et les jeunes qui ont un handicap physique. D'autres projets appuient la formation, les outils et les ressources pour les fournisseurs de services qui travaillent avec les filles, les jeunes femmes, les personnes bispirituelles, les transgenres et les personnes de diverses identités de genre dans le contexte de la santé sexuelle et reproductive. Enfin, quatre projets appuient l'amélioration de l'accès à l'avortement, notamment le financement des déplacements et de la logistique, ainsi que l'élaboration de formation, d'outils et de ressources pour appuyer les fournisseurs de soins de santé.

FEGC continuera de financer des projets et des organismes qui appuient les principes directeurs du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, et qui cherchent à améliorer la santé mentale des jeunes femmes, des filles et des jeunes 2ELGBTQI+ au moyen de la lutte contre les obstacles à l'égalité entre les sexes. Le Programme de lutte contre la violence

fondée sur le sexe de FEGC aide également les organisations qui œuvrent dans le secteur de la violence fondée sur le sexe à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques prometteuses qui comblent les lacunes en matière de soutien aux victimes, aux survivantes et à leurs familles. L'ASPC appuie également les initiatives d'intervention précoce et de prévention par l'entremise de ses programmes de prévention de la violence fondée sur le sexe et la famille, par le financement de projets qui appuient la santé mentale et physique des personnes qui ont vécu, sont victimes de violence familiale et fondée sur le sexe, ou risquent de l'être.

Dans le cadre des consultations qui ont éclairé le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, les personnes 2ELGBTQI+ ont indiqué qu'elles faisaient face à des obstacles quant à l'accès à des services et à du soutien en matière de santé mentale compétents sur le plan culturel, et que leurs résultats en matière de santé mentale étaient inférieurs à ceux de la population générale en raison de déterminants sociaux interconnectés, enracinés dans la stigmatisation et la discrimination de longue date. Grâce au Fonds de projets 2ELGBTQI+, le Plan d'action 2ELGBTQI+ du gouvernement fédéral investit dans des initiatives communautaires qui visent à éliminer des obstacles précis à l'égalité des personnes 2ELGBTQI+, à améliorer le soutien aux personnes 2ELGBTQI+, et à remettre en question des normes et des attitudes nuisibles. Le Plan d'action 2ELGBTQI+ s'engage également à collaborer avec les provinces et les territoires pour faire progresser l'équité pour les personnes 2ELGBTQI+ à l'échelle du Canada.

Le Programme de contributions au soutien du bien-être des familles et des survivantes des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées finance des projets qui fournissent de l'aide et des services pour les parcours de guérison de membres individuels de familles et de survivants autochtones dont des proches sont portés disparus ou sont décédés en raison de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Les lignes directrices du programme soulignent l'importance de la prestation de services pertinents sur le plan culturel.

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) d'EDSC effectue des investissements stratégiques pour appuyer les priorités du gouvernement liées aux enfants et aux familles, aux personnes en situation de handicap et aux populations dignes d'équité, qui favorisent l'atteinte de grands objectifs sociaux. Par exemple, la composante « personnes handicapées » (PPDS-PH) offre un soutien aux organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap à l'échelle nationale et régionale au moyen de fonds de fonctionnement et de projets afin d'accroître l'inclusion sociale et la participation des personnes en situation de handicap à tous les aspects de la société canadienne. Les projets financés comprennent des organismes qui viennent en aide aux personnes ayant une expérience vécue de déficience psychosociale au Canada. Son mandat principal est de promouvoir l'inclusion sociale de diverses communautés, que ce soit la communauté sourde ou les communautés racialisées et marginalisées 2ELGBTQI+, qui sont aux prises avec des déficiences psychosociales et des problèmes de consommation de substances.

Depuis 2019, l'initiative Le genre et le mieux-être autochtone des IRSC a investi près de 10 millions de dollars dans plusieurs projets de recherche à l'appui de la recherche dirigée par

des Autochtones sur le genre et le mieux-être, ce qui a facilité la diffusion de connaissances sur la façon dont les concepts autochtones du genre peuvent influencer sur le mieux-être, et a appuyé la mise en œuvre de projets communautaires axés sur l'action afin d'améliorer le mieux-être des communautés autochtones d'un point de vue sexospécifique.

En mars 2022, Santé Canada s'est associé au Conseil canadien des normes pour élaborer des normes dans les domaines prioritaires de la santé mentale et de la santé liée à la consommation de substances, conformément aux engagements pris dans le budget de 2021. Les normes favoriseront l'équité en santé et la prestation de services de réduction de la stigmatisation et de soins compétents du point de vue culturel, et seront éclairées par la mobilisation de divers intervenants, y compris des personnes ayant vécu ou vivant une expérience concrète. Le travail sur les normes offre une occasion de faire progresser l'accès équitable à des soins de grande qualité pour les populations en quête d'équité, y compris les peuples autochtones, les communautés 2ELGBTQI+ et d'autres populations qui font face à des obstacles à l'accès aux soins.

En réponse à la **recommandation 14**, y compris les appels à l'amélioration de l'infrastructure numérique et des systèmes virtuels de soins de santé mentale, le gouvernement reconnaît la possibilité d'élargir l'accès à des soins sécuritaires et appropriés prodigués virtuellement comme moyen de relever les défis en matière d'accès, notamment pour les personnes de groupes dignes d'équité. En mai 2020, le gouvernement a annoncé un investissement de 240,5 millions de dollars pour aider les systèmes de santé canadiens à accélérer leurs efforts pour répondre aux besoins en soins de santé au moyen de soins virtuels et d'outils numériques. De cette somme, 150 millions de dollars ont été versés directement aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales qui visent à mettre en œuvre des initiatives de soins virtuels, comme la vidéoconférence, la messagerie sécurisée et la surveillance à distance des patients. Le gouvernement continue de travailler avec les provinces et les territoires pour faire progresser l'adoption des soins virtuels au Canada par l'entremise de la Table ronde FPT sur les soins virtuels et la santé numérique. Dans le cadre de ce travail, les gouvernements ont reconnu l'accès équitable aux soins virtuels comme une priorité clé. En mars 2022, un groupe de travail pancanadien sur l'équité en matière de santé numérique a été créé afin d'élaborer des solutions et des principes pragmatiques pour les principaux obstacles stratégiques à l'accès équitable à la santé numérique et aux soins virtuels. Le Groupe de travail sur l'équité a examiné des questions comme les soins compétents du point de vue culturel, l'accès pour les collectivités rurales et éloignées et, de façon plus générale, l'amélioration de l'accès pour les collectivités mal desservies.

Le gouvernement reconnaît également que de nombreuses personnes au Canada continuent d'avoir de la difficulté à accéder à des services Internet haute vitesse fiables et abordables dans leur collectivité. C'est pourquoi, en juin 2019, le gouvernement a publié La haute vitesse pour tous : la Stratégie canadienne pour la connectivité. Elle représente un engagement historique à rendre l'infrastructure Internet haute vitesse abordable et accessible à la population canadienne, et à améliorer l'accès sans fil mobile d'un océan à l'autre. Le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) est une initiative clé de la Stratégie pour la connectivité et fournit

3,2 milliards de dollars pour soutenir la connectivité dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies en collaboration avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires.

À ce jour, le gouvernement a investi 7,6 milliards de dollars dans l'infrastructure Internet à large bande pour connecter les collectivités d'un océan à l'autre. Comme l'indique le rapport, le gouvernement reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire. Ensemble, ces investissements permettront à 98 % des Canadiens et Canadiennes d'être connectés à Internet haute vitesse d'ici 2026, dans le but de connecter l'ensemble de la population canadienne d'ici 2030. Le gouvernement profite également d'autres mesures pour promouvoir l'accès, y compris des investissements dans les satellites en orbite terrestre basse afin que même les régions nordiques et éloignées les plus difficiles à atteindre aient accès à des outils relatifs aux politiques du spectre pour appuyer les services sans fil.

Afin d'aider davantage la population canadienne à régler ses problèmes de santé mentale et de consommation de substances, Santé Canada a investi 130 millions de dollars de 2020 à 2022 dans Espace mieux-être Canada, un portail en ligne de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances, et a reçu 140 millions de dollars dans le budget de 2022 pour soutenir le portail pendant deux autres années. Lancé en avril 2020 en tant qu'intervention d'urgence pour contrer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale et la consommation de substances, Espace mieux-être Canada offre des services de soutien en ligne gratuits et confidentiels en matière de santé mentale et de consommation de substances accessibles 24 heures par jour, sept jours par semaine pour les Canadiens et Canadiennes dans les deux langues officielles. Des services d'interprétation sont également offerts pendant les séances téléphoniques dans plus de 200 langues et dialectes. Le portail comprend des ressources et du soutien dédiés aux jeunes et à d'autres populations et besoins précis.

Le gouvernement a aussi récemment appuyé l'établissement du Portail Surmonter sa douleur, un portail virtuel national qui offre à la population canadienne un accès rapide à des ressources virtuelles gratuites fondées sur des données probantes, à des interventions et à un soutien par les pairs pour la douleur chronique, ainsi qu'à des services connexes de santé mentale et de santé liée à la consommation de substances. Une plate-forme dédiée aux jeunes a récemment été lancée dans le cadre de cette initiative. De plus, le gouvernement a financé le Service national d'intervention en cas de surdose, un service virtuel de prévention des surdoses qui offre du soutien aux personnes qui consomment des drogues de partout au Canada.

L'intégration de plate-formes virtuelles dans les parcours de soins contribue à améliorer la capacité des fournisseurs de soins de santé à soutenir les personnes, y compris les jeunes femmes, les filles et les populations en quête d'équité, en recevant les bons soins au bon moment, adaptés à leurs besoins, à leur motivation et à leurs capacités.

Le gouvernement soutient également la création du 9-8-8 comme numéro à trois chiffres pour la prévention du suicide et la détresse émotionnelle. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes collabore avec l'ASPC et a fixé les exigences en matière de télécommunications au 30 novembre 2023. Le Centre de toxicomanie et de santé mentale

(CAMH) a été désigné comme coordonnateur principal pour la mise en œuvre du 9-8-8. Le budget 2023 a annoncé 158,4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le lancement et la mise en œuvre du 9-8-8, en veillant à ce que le service ait la qualité et la capacité de répondre à la demande et de mettre les gens en contact avec un soutien efficace en cas de crise lorsqu'ils en ont le plus besoin. Une fois mis en place, le service 9-8-8 devrait être accessible aux personnes en situation de crise, dans toutes les provinces et tous les territoires, et leur permettre d'obtenir une aide 24 heures par jour et sept jours par semaine, en anglais et en français, par téléphone ou par SMS.

En outre, le gouvernement élabore actuellement un Plan d'action national pour la prévention du suicide afin d'actualiser l'approche du gouvernement du Canada en la matière. Au cours de l'année à venir, nous continuerons à nous engager avec les intervenants et les partenaires, y compris avec les communautés et les organisations autochtones, ainsi qu'avec les personnes ayant une expérience vécue, afin de faire évoluer l'actuel Cadre fédéral pour la prévention du suicide vers un plan plus orienté vers l'action.

Ressources, formation et éducation pour les professionnels de la santé (recommandations 8 et 15)

Les **recommandations 8 et 15** recommandent d'accroître les ressources humaines et financières ainsi que les services de santé mentale, de formation et d'éducation destinés aux professionnels de la santé. Le gouvernement a pris acte des lourds effets négatifs de la pandémie de COVID-19 ainsi que des difficultés que pose le système de santé pour les fournisseurs de soins de santé et les travailleurs de première ligne, particulièrement en ce qui concerne le soutien des patients ayant des besoins complexes découlant, entre autres, de douleurs chroniques, de problèmes de santé mentale et de toxicomanies. Le rapport a fait ressortir que les femmes représentent la majorité de l'effectif en santé et qu'elles sont aux premières lignes de l'intervention face à la pandémie depuis le tout début. Le soutien de notre effectif en santé est une des quatre priorités communes en matière de santé figurant dans *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens*. Grâce au plan et au budget de 2023, les provinces et les territoires recevront plus de 198 milliards de dollars sur 10 ans, dont 46,2 milliards de dollars en argent frais, qui comprennent les 25 milliards de dollars prévus dans des ententes bilatérales adaptées pour répondre aux priorités communes en matière de santé. L'effectif en santé a un rôle fondamental à jouer dans le succès de toutes les facettes du système de santé, qui comprennent les réponses aux besoins des populations en quête d'équité.

L'ASPC finance, par l'entremise des investissements du budget de 2021 visant à aider les populations touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, plusieurs projets qui s'intéressent au renforcement de la résilience, au soutien par les pairs, à la littératie en santé mentale, à la réduction de la stigmatisation, ainsi qu'aux formations et aux ressources destinées aux fournisseurs de services, y compris les fournisseurs de soins primaires, les enseignants et les travailleurs communautaires de première ligne, dans le but d'améliorer les pratiques tenant compte des traumatismes, de supprimer les obstacles aux soins et d'améliorer

la recherche d'aide et la navigation dans le système. En outre, dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, l'ASPC appuie les programmes qui donnent aux professionnels de la santé les moyens de reconnaître les signes de violence familiale et sexiste et d'intervenir en toute sécurité, notamment à l'aide des pratiques tenant compte des traumatismes. L'ASPC finance aussi, par l'entremise de Promouvoir l'équité en santé : Fonds pour la santé mentale des communautés noires, des projets qui visent à mettre en place des ressources, de la formation et de l'éducation compétentes sur le plan culturel à l'intention des professionnels de la santé et d'autres publics pour aider à améliorer la santé mentale de cette communauté.

FEGC a financé plusieurs projets et organisations visant à assurer la prise en compte des traumatismes dans les interventions des fournisseurs de services communautaires de première ligne auprès des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+. Des fonds ont notamment été accordés dans le cadre du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe pour renforcer le secteur de la lutte contre la violence sexiste et combler les lacunes dans le soutien offert aux femmes autochtones et aux autres populations sous-desservies. SAC a également alloué des fonds à des organisations telles que l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières et le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone pour qu'elles préparent et donnent aux professionnels de la santé des formations sur la sécurité et l'humilité culturelles.

Santé Canada est au courant des défis particuliers auxquels font face les professionnels de la santé qui travaillent auprès de patients ayant des besoins complexes en santé, comme des douleurs chroniques, des problèmes de santé mentale et des toxicomanies. Plusieurs projets financés par le PUDS aident les praticiens à offrir des services et à s'y retrouver dans les complexités des troubles concomitants, comme la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et les douleurs chroniques. Les professionnels de la santé et de première ligne constituent aussi un groupe important pour Espace mieux-être Canada. C'est pourquoi le portail propose un service de messagerie texte dédié aux travailleurs de première ligne, ainsi que des soutiens ciblés en matière de santé mentale et de toxicomanie conçus avec et pour les professionnels de la santé, notamment du soutien par les pairs, des programmes adaptés et des ressources d'information.

Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens prévoit l'allocation de 505 millions de dollars sur 5 ans à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), à Inforoute Santé du Canada et aux partenaires fédéraux en matière de données pour des collaborations avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à déterminer comment les renseignements sur la santé sont collectés, diffusés et utilisés pour aider les Canadiens et améliorer leur santé. Cet investissement appuiera aussi l'établissement d'un Centre d'excellence sur l'avenir de l'effectif en santé, qui dirigera une démarche collaborative à l'échelle du Canada pour améliorer la collecte et l'analyse des données ainsi que la mobilisation des connaissances. Ce centre d'excellence, qui facilitera l'accès à des données de qualité sur l'effectif en santé, appuiera la capacité de planification de l'effectif en santé, ce qui améliorera le système de santé du Canada, notamment sur le plan de la santé mentale.

Soutenir les peuples autochtones (recommandation 11)

La **recommandation 11** demande au gouvernement de continuer de travailler avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, ainsi que d'autres partenaires, pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, telle qu'identifiée dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). Le gouvernement collabore avec des partenaires autochtones par l'entremise de plusieurs programmes et initiatives. Il s'appuie sur des documents clés comme le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

En 2021-2022, le gouvernement a commencé à investir un montant de 1,5 milliard de dollars sur six ans pour soutenir des services tenant compte des traumatismes, compétents du point de vue culturel et dirigés par des Autochtones pour améliorer le bien-être mental. Les budgets de 2021 et de 2022 ont débloqué plus de 825 millions de dollars pour soutenir des stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions auprès des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Par ailleurs, le budget de 2023 prévoit un montant de 2 milliards de dollars additionnels sur 10 ans à affecter selon une approche fondée sur les distinctions par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone. Ces investissements sont flexibles, de manière à répondre aux besoins immédiats des collectivités en matière de bien-être mental en soutenant des mesures communautaires de promotion du bien-être mental compétents du point de vue culturel et dirigées par des Autochtones, des initiatives sur le terrain, la prévention du suicide, la promotion de la vie, la mobilisation en cas de crise, et des services de prévention et de traitement des toxicomanies dans les collectivités autochtones. Ce financement appuie aussi la prestation d'un soutien essentiel en matière de santé mentale et sur le plan culturel et émotionnel aux anciens élèves des pensionnats indiens et des externats fédéraux et à leurs familles, ainsi qu'aux personnes touchées par la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Le gouvernement travaille aussi avec des partenaires autochtones à établir des centres et des programmes de guérison autochtone pour traiter les problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle découlant des pensionnats, tels que le Centre de rétablissement du Nunavut, le Centre autochtone de guérison et de mieux-être dans les Territoires du Nord-Ouest et le Centre de mieux-être Woodland en Saskatchewan. Les programmes de santé et de soutien culturel (PSSC) tenant compte des traumatismes, comme le Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens, le PSSC pour les anciens élèves des externats indiens fédéraux, le PSSC pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et les PSSC élargis tenant compte des traumatismes, offrent aussi accès à du counseling en santé mentale et à des services de soutien émotionnel et culturel.

Dans le but d'accroître la représentation des peuples autochtones dans les professions de la santé et de la médecine, le budget de 2021 a prévu l'allocation de 354 millions de dollars sur

cinq ans pour augmenter le nombre d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans les collectivités éloignées et isolées des Premières Nations ainsi que de 126,7 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place des systèmes de santé exempts de racisme, où les Autochtones se sentiront respectés et en sécurité. Ce financement soutiendra les défenseurs des droits des patients, les navigateurs de systèmes de santé et la formation sur la sécurité culturelle pour les professionnels de la santé. Le gouvernement a aussi débloqué, dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022, 250 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé dans les réserves. Plusieurs initiatives de sensibilisation sont en cours pour accroître la connaissance de la profession infirmière dans les collectivités des Premières Nations. Des efforts ciblés sont faits pour accroître la représentation des Autochtones dans les services de santé.

Le gouvernement s'est aussi engagé en faveur de l'élaboration conjointe de dispositions législatives fondées sur les distinctions. Le 29 juin 2021, le ministre des Services aux Autochtones a déclaré que les dispositions législatives s'appuieraient sur l'esprit et les éléments du principe de Joyce. Le processus de mobilisation pour cette initiative s'est terminé à l'automne 2022. Le gouvernement continuera de travailler avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et des partenaires intersectoriels sur l'élaboration conjointe d'options législatives dans des tables rondes fondées sur les distinctions dans le but de déposer un projet de loi durant l'hiver 2024.

Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones au moyen d'interventions dans les quatre thèmes interdépendants liés aux causes fondamentales de la violence révélées par l'Enquête nationale : la culture, la santé et le bien-être, la sûreté et la sécurité des personnes, et la justice. Les initiatives mises en œuvre pour atteindre cet objectif sont énoncées dans la Voie fédérale, qui est la contribution du gouvernement du Canada au plan d'action national. En 2022, le gouvernement du Canada a publié, conjointement avec des organisations et des partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, le premier rapport d'avancement annuel sur le Plan d'action national sur les FFADA. Le gouvernement a aussi publié la même année son premier rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale, qui présentait un survol des engagements annoncés dans la Voie fédérale (juin 2021) auxquels des fonds ont été alloués dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le budget de 2021 et le budget de 2022. Il mentionne également les appels à la justice et les appels à la Miskotahâ (changement) auxquels les initiatives sont liées. Le rapport d'étape annuel 2023 sur la voie fédérale a été publié le 3 juin 2023 et souligne comment les initiatives qui y sont énumérées sont liées aux appels à la justice.